

L'an deux mille vingt-quatre et **le 24 octobre à 20 heures 00**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, maire.

**Présents :**

Elise AUCLAIR-BURDEAU, Pierre BAILLY-BECHET, Aurélien BERRY, Stéphane CANTE, Sophie GUINET, Karine MOMMESSIN, Evelyne MONFRAY, Karine POTHIER, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX, Dominique VIOT.

**Absents excusés :**

Gaëlle LABALME, Franck RAMPON

Nombre de conseillers en exercice : **13**  
Date de la convocation : 18 octobre 2024

Présents et représentés : 11  
Date d'affichage : 18 octobre 2024

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Elise AUCLAIR a été nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil précédent est adopté à l'unanimité.

**Ordre du jour**

- Garantie d'emprunt Alliade habitat
- Achat d'un terrain suite arrêté d'alignement
- Modification du règlement de location de salles

**Délibérations :**

M. le Maire rappelle que les bailleurs sociaux demande aux collectivités de garantir l'emprunt qu'ils font auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Dans ce cadre Alliade Habitat demande la garantie à 100% sur un prêt d'un montant total de 593 754,00 euros.

Le risque de défaillance est extrêmement faible.

M. le Maire rappelle qu'une demande avait été faite par la SEMCODA en 2018 et que le conseil municipal avait décidé d'accorder une garantie à hauteur de 20% sur un montant total de 1 417 400 €. Après échange au sein du conseil il est proposé d'apporter à Alliade Habitat une garantie à hauteur de 20% et non de 100%.

**N 32 - Garantie d'emprunt Alliade habitat**

Article 1 :

L'assemblée délibérante de COMMUNE DE GARNERANS accorde sa garantie à hauteur de 20,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 593 754,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 164136 constitué de 7 Ligne(s) du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 118 750,80 € (correspondant à 20% de 593 754,00 euros) augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 :

La garantie est apportée aux conditions suivantes : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur 20% des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité**

- **APPROUVE la garantie d'emprunt à hauteur de 20% telle que décrite ci-dessus,**
- **AUTORISE M. le maire à signer tout document relatif à cette délibération**

### **N 33 - Achat d'un terrain suite arrêté d'alignement**

Lors de la vente du restaurant Chichoux il est apparu qu'une partie de la voirie communale était située sur la parcelle du parking B1143. Afin de régulariser cette situation une division parcellaire a été faite par les Chichoux sur la parcelle B1143 en 2 lots et un arrêté d'alignement a été pris. Il convient de finir la régularisation en devenant propriétaire de la partie voirie pour 1 euro symbolique, c'est-à-dire le lot B de la parcelle B1143 d'une surface de 25 m2.

Les frais afférant à cette acquisition seront à la charge de la commune.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **DECIDE l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle.**
- **DECIDE que ces parcelles intégreront le domaine public communal.**
- **DECIDE que les frais d'acte notarié seront à la charge de la Commune.**
- **AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette délibération**

### **N 34 - Modification du règlement de location de salles**

M. le Maire informe le conseil de la demande régulière de locataires de la mise en place d'un forfait ménage.

Il est donc proposé d'ajouter aux tarifs en vigueur, un tarif « forfait ménage ». Le forfait ménage couvre principalement le nettoyage final des sols qui pose régulièrement problème.

Il restera à la charge des locataires :

- Le nettoyage des tables et des chaises ainsi que leur rangement
- Le nettoyage des abords de la salle (canettes, mégots, ...)
- Le balayage des sols et le nettoyage de salissures importantes (toilettes notamment)

Il est proposé d'appliquer les forfaits suivants :

- Forfait ménage pour la salle des fêtes, cuisine et toilettes : 60 €
- Forfait ménage pour bar de la salle des fêtes, cuisine et toilettes : 30 €
- Forfait ménage pour la salle de réunion et toilettes : 30 €

**Après avoir délibéré, à l'unanimité**

- **VALIDE la modification du règlement de location de salles et les nouveaux tarifs**
- **AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette délibération**

### **Rapport des commissions**

#### **Social**

Le repas des anciens aura lieu le mardi 10 décembre. Les colis sont commandés.

Il reste à choisir les plats du menu.

### **Communication / services aux habitants**

La campagne de stérilisation de chats errants est en cours. 5 chats ont été capturés et stérilisés à ce jour.

Le bulletin municipal est lancé. Une demande de devis pour l'infographie sera réalisée pour alléger la charge de la commission.

La cérémonie pour les Arbres de naissance est prévue le 1<sup>er</sup> décembre. L'emplacement choisi est le futur parc des Ailes à proximité du chemin de la Gare.

Une réunion avec les associations a eu lieu le 14 octobre pour partager entre autres sur les dates de manifestations réciproques.

### **Urbanisme**

La réfection annuelle de voirie est en cours par SPIE.

La reprise des voiries au bout des chemins des croisettes a été réalisée par SOCAFL.

Un test d'amélioration de la visibilité de céder-le-passage est en cours chemin du centre.

### **Bâtiments communaux**

La réfection de la salle des fêtes est terminée. Le soubassement bois a été réparé et la salle repeinte.

La salle des associations est pratiquement terminée avec, entre autres, un plafond phonique. Des prises électriques ont été ajoutées.

Le préau est fait.

Le visiophone est en place. Un problème d'humidité est à corriger.

### **Finances**

RAS

### **Questions / informations diverses**

Aucune

La séance est levée à 21h40.

Le prochain conseil aura lieu le vendredi 25 octobre à 20h30.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Le secrétaire de séance

Elise AUCLAIR

Le maire,

Dominique VIOT